



CONTRAT DE PRESTATIONS DE MAINTENANCE

Réf. : B-RR-C-20220114-1135v2

Matériel (Maintenance)

Logiciel ADEPRO (Télmaintenance / Assistance)

Interface vers logiciel central de gestion (Télmaintenance)

Entre les soussignés désignés ci-après :

SIVOM DU BORN

115 ROUTE DE PICHE

40200 PONTENX LES FORGES

Tél : 06.89.97.47.10

Mail : anne.bodin@sivom-du-born.fr

d'une part

Et,

ADEMI PESAGE

9 CHEMIN DE LA VIEILLE FERME

33650 MARTILLAC

Tél. : 05.56.87.95.22

Mail : bordeaux@ademi.fr

Siège social :

ADEMI PESAGE

Z.I. La Bergerie – Rue Gutenberg

49280 LA SEGUINIÈRE

Tél. : 02.41.56.08.84 – Télécopie : 02.41.56.76.66

Mail : commercial@ademi.fr

D'autre part

L'ensemble de nos diplômes et reconnaissances sont disponibles, consultables et téléchargeables sur notre site [http : www.ademi-pesage.fr](http://www.ademi-pesage.fr) (Onglet Métrologie et Qualité – Le système Qualité).

S.A. au Capital de 1 015 350 € - RCS Angers B 395 056 310 – APE 3312 Z

ADÉMI

PESAGE

NOTRE MÉTIER

Nous louons, vendons, installons, assurons la maintenance, contrôlons et vérifions des instruments de pesage de différentes portées et apportons des solutions dans le domaine du contrôle d'accès.

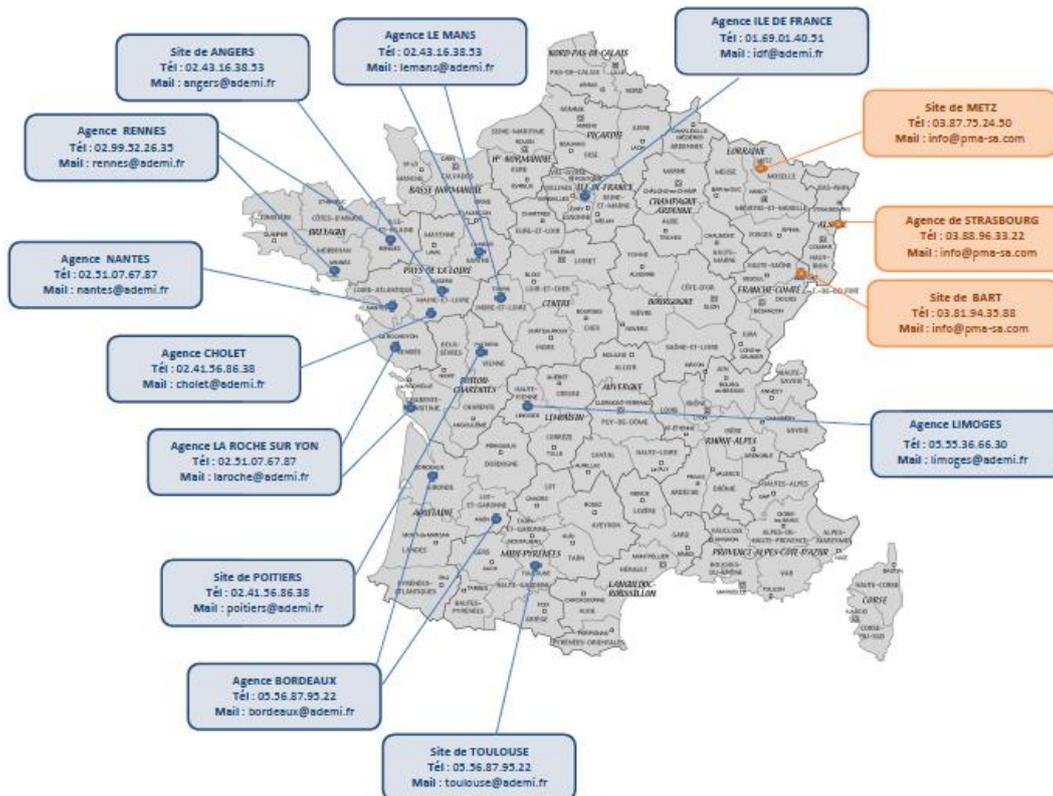
Nous assurons également la formation sur ces équipements.

NOTRE MISSION

Innovier et rechercher les meilleures solutions pour accompagner les problématiques de pesage et d'accès de nos clients, en toute indépendance.

Ecoute, implication et expertise à vos côtés, au quotidien.

NOTRE IMPLANTATION





I. Généralités

Le présent contrat présente l'ensemble des dispositions relatives à la maintenance sur les installations présentes chez le bénéficiaire et installées par ADEMI PESAGE.

Le périmètre technique des sites du bénéficiaire :

- Site YCHOUX
 - o 2 Caméras de lecture de plaque
 - o 1 Coffret intelligent
 - o 4 barrières
 - o 2 Smartphones

II. Objet du contrat

La société ADEMI PESAGE s'engage à assurer l'ensemble des dispositions prévus au présent contrat et accepté par le bénéficiaire. Les dispositions ci-après ont été convenues entre les parties :

III. Prescriptions communes

3.1. Dates d'intervention

La date du contrôle annuel et les dates d'intervention ponctuelles (maintenance curative) seront fixées conjointement entre le responsable du site et le technicien de la société ADEMI PESAGE.

3.2. Conditions d'exécution

- Le technicien de la société ADEMI PESAGE se présentera à son arrivée et à son départ au responsable de la société bénéficiaire ou à son délégué désigné
- Les moyens techniques sont fournis par ADEMI PESAGE, afin d'assurer des prestations complètes telles qu'elles sont décrites

3.3. Durée du contrat

Le présent contrat produit ses effets durant une année soit du 01/02/2023 au 30/01/2024. Le renouvellement du présent contrat fera l'objet d'une nouvelle proposition, chaque année, dans les deux mois qui précèdent l'échéance.

IV. Conditions particulières de vente

- Prix établis hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur 20 % à ce jour
- Délai d'option : 2 mois à dater de la présente offre. A l'issue de ce délai, ADEMI PESAGE se réserve la possibilité de ne pas maintenir son offre initiale
- Toutes interventions non effectuées par un opérateur d'ADEMI PESAGE sur le matériel en contrat entraîne l'arrêt immédiat du contrat, l'année en cours perçu ou à recevoir reste dû à la société d'ADEMI PESAGE
- Révision des prix des contrats annuels : le coût de la maintenance annuelle sera révisé chaque année avant la date anniversaire du démarrage de la prestation



- Sauf accord particulier, ADEMI PESAGE conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans accord écrit
- Réserve de propriété : Conformément à la loi du 12/05/80 N° 30335, le matériel restera la propriété d'ADEMI PESAGE jusqu'à son paiement intégral
- Toute sollicitation du service de maintenance à tort fera l'objet d'une facturation
- La facturation s'effectuera terme à échoir à la date d'acceptation du présent contrat par le bénéficiaire.
- Le règlement s'effectuera à 30 jours date de facture maximum conformément à la législation : loi du 15 mai 2001 n° 2001-420 relative aux nouvelles régulations économiques ; article L-441-6 2ème et 3ème alinéa et article L-442-6 du code du commerce. La loi déclare en outre illégal tout dépassement et aggrave le montant des pénalités en cas de retard.
- Le bénéficiaire déclare que les factures devront être envoyées à l'adresse précisée ci-dessous, ou par défaut à l'adresse mentionnée en première page du présent contrat :

Nom :**Société :** SIVOM du Born**Service :****Adresse :** 115 route de Piche**Code postal :** 40200**Tél :** 05.58.78.50.93**Prénom :****Dépôt de la facture sur la plateforme Chorus Pro :**
identifiant = 24400027900020**Ville :** Pontenx-les-Forges**Fax :****Mail :** laura.audureau@sivom-du-born.fr

A. Maintenance préventive logiciel ADEPRO et interface vers logiciel central

La société ADEMI PESAGE s'engage à assurer la maintenance de ses logiciels et de l'interface vers le logiciel central par communication téléphonique au 02.41.56.08.84 ou par mail avec prise en main à distance (Mail : info@ademi.fr).

La mise en place de ce contrat nécessite de votre part la mise à disposition d'un accès à distance. Cette ligne sera maintenue par le client.

ADEMI ne pourra être tenue responsable de la suspension temporaire de la télémaintenance occasionnée par une anomalie réseau du client ou par une indisponibilité du système de prise en main.

La maintenance préventive couvre :

- **les prestations d'assistance à distance** avec alerte sur le matériel en place : Les appels seront pris en compte de 8h à 18h00 du lundi au jeudi et de 8h à 17h30 le vendredi. La limite est de 30 minutes par appel. **Le délai de réponse est de 4 heures ouvrées**, suivant le premier contact téléphonique (sous réserve d'une connexion internet fonctionnelle sur site avant intervention).
 - Si les dysfonctionnements ne peuvent se résoudre par ce moyen de télémaintenance, un devis d'intervention sur site sera établi et le déclenchement de l'intervention sera effectué dans les 48 heures qui suivent l'accord écrit du client, hors samedi, dimanche et jours fériés.
- **Toute demande sera référencée** par un numéro d'incident fourni par ADEMI PESAGE lors du premier contact.
- **Test de synchronisation** entre le matériel ADEMI en fonctionnement, le logiciel ADEPRO et l'interface avec le logiciel de gestion central
- **Test de réception des données** du matériel ADEMI en fonctionnement
- **Fourniture des correctifs** indispensables de la version fournie développés par ADEMI PESAGE
- Nos **alertes et conseils** sur le matériel installé par nos soins

Coût annuel de la maintenance préventive logiciel

Les prix incluent toutes les prestations décrites ci-dessus en partie A(Hors Abis) pour lesquelles nous avons à intervenir annuellement pour vérifier la bonne tenue du logiciel et l'interface en place. Les prix sont forfaitisés par année et facturés au début du contrat.

Licence ADEPRO V2

PRESTATIONS	Qté	Prix Unitaire €/HT	Prix Total €/HT	Options €/HT
Borne d'accès	1	280,00	280,00	
+ Caméra plaques immatriculation	2	240,00	480,00	
+Import / export vers logiciel de gestion central tiers	1	864,00	864,00	
TOTAL EN €/HT			1624,00	

+ TVA en vigueur en sus

Exclusions au contrat de maintenance préventive logiciel

Les bases de données, les fichiers, et l'ensemble des applications exploitées est de la seule responsabilité du client (hors prestation d'hébergement fournie par ADÉMI PESAGE). Dans ce cas, le client s'engage à procéder à des sauvegardes périodiques de ses données.

Les mises à jour du logiciel ADEPRO n'apportant pas de correctifs mineurs à la version installée. (Les mises à jour du logiciel ne seront installées que sur demande et sur devis complémentaire)

ADEMI PESAGE ne pourra pas être tenu responsable de perte de données ou de dysfonctionnement du système.

ADEMI PESAGE est déchargé de toute responsabilité quant au contenu des fichiers et données du client.

Un dysfonctionnement du logiciel de gestion central ne concerne pas la société ADEMI PESAGE. Nous permettons l'envoi de données vers ce logiciel. Si ce logiciel ne récupère pas les données que nous transmettons, cela ne fait pas partie du présent contrat.

ABIS. Maintenance curative sur logiciel

La maintenance curative du logiciel comprend un diagnostic de la panne sous 24-48 heures et la mise en place d'une hotline pour les interventions sur le logiciel ne rentrant pas dans le cadre du contrat de maintenance :

La maintenance curative concerne, entre autres :

- la fourniture de nouvelles versions évolutives (Mises à jour).
- Les temps de prestation curative (main d'œuvre), tarif en vigueur de **137,00 € HT/heure ou forfait jour de 850,00 €/HT**, variable par nature,
- Les frais de déplacements qui seront forfaitisés à **850€/HT** incluant le temps de main d'œuvre pour la préparation de l'intervention, le temps de déplacement et les kilomètres véhicule.

Aucune intervention ne sera exécutée sans acceptation préalable ou bon de commande du client.

B. Maintenance préventive logiciel ADMOBILE POUR SMARTPHONE et HEBERGEMENT DES DONNEES

Droits d'utilisation de l'application ADMOBILE pour smartphone

PRESTATIONS	Qté	Prix Unitaire €/HT	Prix Total €/HT	Options €/HT
Abonnement logiciel ADMOBILE annuel (12 mois) AVEC smartphone vendu pour le premier smartphone	1	960,00	960,00	
Abonnement logiciel ADMOBILE annuel (12 mois) pour les smartphones suivants	1	200,00	200,00	
Licence antivirus (forfait par an)		100,00		
TOTAL EN €/HT			1160,00	

+ TVA en vigueur en sus

C. Maintenance préventive matériel (hors logiciel associé)

Cette maintenance préventive matériel comprend une visite annuelle sur site par an. Il sera procédé lors de cette visite à différents tests et essais pour lesquels un rapport sera transmis avec nos alertes sur le matériel si nécessaire et nos conseils éventuels.

La liste des essais ci-dessous est une liste exhaustive des actions effectuées lors de la visite préventive. Si le matériel vient à être modifié ou remplacé, ce contrat sera modifié en conséquence.

BARRIERE :

- Tests d'ouverture de la barrière
- Tests de fermeture de la barrière (après le passage d'un véhicule)
- Tests de fermeture de la barrière (selon la temporisation définie)
- Tests de dégivrage de la lisse
- Tests des dispositifs de sécurité
- Tests du disjoncteur
- Horizontalité de la lisse
- Verticalité de la lisse
- Serrage des borniers
- Serrage des fixations au massif
- Vérification du bon allumage des voyants LED de la logique de commande
- Graissage des éléments
- Fonctionnement de l'ouverture (capot, clé et porte du fût)
- Nettoyage intérieur et extérieur (nids, toiles d'araignée)
- Etat général du matériel et remarques associées


BORNE :

- Tests de l'afficheur ou de l'écran tactile
- Tests sirène
- Tests des voyants
- Tests des feux, si existants
- Tests de réaction à la lecture d'un badge
- Tests du disjoncteur
- Serrage des borniers
- Serrage des fixations au massif
- Vérification du bon allumage des voyants LED de la carte relais
- Graissage des éléments
- Fonctionnement de l'ouverture (clé et porte du fût)
- Nettoyage intérieur et extérieur (nids, toiles d'araignée)
- Etat général du matériel et remarques associées

SMARTPHONE (hors maintenance logiciel intégré, voir point B) :

- Tests de la recharge de la batterie (PDA uniquement)
- Tests de la connexion Wi-Fi, si existante
- Tests de réaction à la lecture d'un badge (si contrôle d'accès avec badges)
- Fixation sur le socle et recharge
- Vérification du bon allumage des voyants LED
- Fonctionnement du tactile
- Fonctionnement des boutons
- Etat général du matériel et remarques associées

CAMERA :

- Vérification de l'ensemble du matériel
- Réglages si nécessaire
- Tests de bon fonctionnement
- Etat général du matériel et remarques associées

Coût annuel de la maintenance préventive matériel

Les prix incluent toutes les prestations décrites ci-avant dans la partie C (hors Cbis) et pour lesquelles nous avons à intervenir une fois annuellement pour vérifier la bonne tenue du matériel. Les prix sont forfaitisés par an et facturés au début du contrat.

PRESTATIONS	Qté	Prix Unitaire €/HT	Prix Total €/HT	Options €/HT
Maintenance préventive annuelle du matériel sur site Visite préventive par site (déplacement inclus)	1	850,00	850,00	
TOTAL EN €/HT			850,00	

+ TVA en vigueur en sus



CBIS. Maintenance curative matériel

En cas de dysfonctionnement au cours de l'année, nos techniciens interviendront sur devis, dans un délai de 48h pour la remise en état du matériel (sous réserve de la disponibilité des pièces détachées).

Le devis stipulera :

- Le prix des pièces
- Les temps de réparation (main d'œuvre), tarif en vigueur de **80,00 € HT/heure**, variable par nature
- Les frais de déplacements qui seront forfaitisés à **300€/HT** incluant le temps de main d'œuvre pour la préparation de l'intervention, le temps de déplacement et les kilomètres véhicules

Aucune intervention ne sera exécutée sans acceptation préalable ou bon de commande du client.





RECAPITULATIF

PRESTATIONS	Prix Total en HT*	COCHER POUR VALIDER	
		OUI	NON
PARTIE 1 – Maintenance préventive logiciel (hors ADMOBILE pour smartphone)	1624,00	X	
PARTIE B – Maintenance préventive logiciel ADMOBILE et hébergement des données	1160,00	X	
PARTIE C – Visite préventive sur site pour le matériel (bornes, barrières et pont-basculé) – Déplacement inclus	850,00	X	

+ TVA en vigueur en sus

MERCI DE COCHER LES PARTIE RETENUES POUR VALIDER LES PRESTATIONS

La société ADEMI PESAGE ne sera en aucun cas tenu responsable des données qui auront été enregistrées par le bénéficiaire du présent contrat.

La validation de cette offre implique de votre part la prise de connaissance et l'acceptation de nos conditions générales de ventes disponibles sur notre site www.ademi-pesage.fr.

Fait à LA SEGUINIÈRE, le 19 janvier 2023

La Société ADEMI PESAGE

« Lu et approuvé »

(Signature et cachet)

Le bénéficiaire accepte les conditions du présent contrat

« Lu et approuvé »

(Nom, signature et cachet)

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Affiché/Publié le 23/01/2023

ID : 040-244000279-20230120-DEC2023_04-AU

